

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE L'ÉRABLE VILLE DE PLESSISVILLE

## **AVIS PUBLIC**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 008-25 ET 009-25

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du 17 mars 2025, les règlements suivants :

- 008-25 Relatif à l'enlèvement des matières recyclables;
- 009-25 Relatif à l'enlèvement des déchets solides.

Ces règlements peuvent être consultés sur le site Internet de la municipalité au <a href="https://plessisville.quebec/ma-ville/administration/reglementation-municipale">https://plessisville.quebec/ma-ville/administration/reglementation-municipale</a> et au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 25 mars 2025

M<sup>E</sup> GENEVIÈVE FERLAND LAMONTAGNE Greffière